

Code de vie 2017-2018 -- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

Aire de vie	Cour de récréation	Corridors-escalier	Vestiaire	Classe	Toilette	Gymnase	Vestiaire du gymnase	Bibliothèque	Garderie scolaire
Être respectueux	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde ma cour de récréation propre. • J'entretiens de bonnes relations avec les autres élèves. • Je parle correctement. • Je respecte l'environnement : arbres, matériel. • Je respecte les limites de la cour de récréation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule en chuchotant. • Je marche doucement. • Pendant les heures de classe, je circule en gardant le silence. • Je garde mes mains pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais attention aux effets personnels de l'ami avec lequel je partage mon casier. • Je fais attention aux autres lors de mon habillage. • Je parle en chuchotant. • Je porte mes souliers d'intérieur dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je lève la main pour parler. • Je prends soin des autres en gestes et en paroles. • Je prends soin du matériel. • Je travaille en silence lorsque demandé. • J'écoute la personne lorsqu'elle parle. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise un peu de savon pour me laver les mains. • J'utilise un peu de papier de toilette. • Je fais partir la chasse d'eau. • Je laisse les lieux propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin du matériel. • Je prends soin des autres en gestes et en paroles. • J'ai un bon esprit sportif. • J'écoute les consignes de l'adulte en silence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends 4 minutes pour me changer. • Je me change en silence. • Je laisse les lumières ouvertes. • Je laisse les lieux propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je chuchote. • Je reste calme. • Je prends soin des livres et du matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais attention au matériel emprunté. • Je range les objets. • Je prends soin des autres en gestes et en paroles. • J'écoute les consignes de l'adulte.
Être responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque je mange ma collation, je jette mes déchets dans la poubelle. • Si j'ai un conflit, je tente de le régler¹ : <ol style="list-style-type: none"> 1- Me calmer 2- Se parler 3- Chercher des solutions 4- Trouver une solution commune. • Si le conflit continue, je vais chercher l'aide d'un surveillant sur la cour. • Je rapporte le matériel de jeu emprunté. • À la cloche, je me dépêche à me placer à la fin de la file indienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule à droite dans les corridors et l'escalier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je range mes effets personnels dans mon casier. • Je mets mes souliers correctement. • Lors de la sortie, au son de la 2e cloche, je suis dehors ou à la garderie scolaire. • Lors de l'entrée, au son de la 2e cloche, je suis en classe. • Je jette mes déchets à la poubelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors mon entrée en classe, je me dirige à ma place et je m'occupe. • Je fais le travail demandé. • Je reste dans mon espace de travail. • Je garde mon espace de travail propre. • Je jette mes déchets à la poubelle. • J'apporte tout le matériel nécessaire pour mes cours. • Je remets mes travaux et signatures au moment demandé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vais à la toilette aux bons moments : avant de sortir à la récréation et à la cloche du midi. • Si je sors de classe, je vais directement à la toilette. • Je retourne rapidement en classe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte des souliers d'intérieur. • Je m'assois sur le banc en entrant au gymnase. • Je demande la permission pour aller boire ou aller à la toilette du vestiaire du gymnase. • Je range le matériel utilisé devant la porte de l'entrepôt. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je range mes vêtements dans mon sac. • Je mets mon sac sur un crochet ou sur le banc. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise mon signet pour consulter un livre. • Je rapporte les livres empruntés à la date prévue. • Je replace ma chaise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde mon espace de collation ou de repas propre. • Je jette mes déchets à la poubelle. • Je range mes vêtements sur un crochet. • Je range mon sac à dos à l'endroit indiqué. • Le matin, j'apporte ma boîte à lunch au service de garde.

¹ La démarche de résolution de conflits s'applique dans toutes les autres aires de vie de l'école.

Règles de fonctionnement de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur 2017-2018

Heures d'arrivée et de départ : L'arrivée le matin est à 8 h 20, le dîner à 11 h 27. L'arrivée le midi est à 12 h 55, la fin des cours à 15 h 38.

Élèves en retard : Tous les élèves en retard, le matin (après 8 h 25) et le midi (après 13 h), doivent se présenter au secrétariat de l'école.

En cas d'absence : Si, pour quelque raison que ce soit, votre enfant ne peut se présenter à l'école pour une journée ou une partie de la journée, vous devez obligatoirement nous informer. Vous pouvez contacter l'enseignante de votre enfant (via l'agenda) ou la secrétaire pour motiver son absence de l'école, mais il est essentiel d'aviser l'école. **De plus, vous devez également aviser le service de garde si votre enfant fréquente ce service et est absent.**

Sécurité à l'arrivée et au départ : Lors des départs sur l'heure du dîner ainsi qu'en fin de journée, les élèves qui ne prennent pas l'autobus doivent demeurer sur le seuil de la porte du gymnase. Les parents sont conviés à venir y récupérer son/ses enfants afin de l'accompagner de façon sécuritaire à leur véhicule, et ce, à moins qu'ils marchent pour se rendre à l'école.

Circulation des parents dans l'école : Tous les visiteurs (parents, intervenants, etc.) doivent se présenter au secrétariat et passer par la porte principale. De plus, pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, toutes les portes de l'école seront verrouillées en permanence. Si vous devez communiquer avec votre enfant ou venir le chercher en cours de journée, la secrétaire pourra communiquer avec le titulaire de votre enfant à l'aide du système d'intercom afin de moins perturber le fonctionnement des classes. Les objets oubliés à la maison par votre enfant doivent être remis à la secrétaire qui se chargera de les lui remettre.

Les parents ne sont pas autorisés à récupérer leur enfant au vestiaire à moins d'une autorisation contraire.

Heures de la garderie scolaire : Les heures d'ouverture de la garderie scolaire sont de 7h15 à 17 h30. Nous invitons les parents utilisateurs à prendre connaissance du document portant sur les règlements du service de garde NDSC 2017-2018.

Communication avec l'école (agenda et sac d'école) : Le premier outil de communication avec les parents est l'agenda scolaire. Nous vous demandons de le vérifier chaque soir de la semaine ainsi que le sac d'école de votre enfant.

Code vestimentaire : L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons (voir annexe 1).

Boîte à lunch et collation : Les dîners et les collations de votre enfant doivent respecter la politique alimentaire qui prévaut à la commission scolaire (disponible sur leur site) et doivent être sans noix et arachides. Les friandises, la gomme, les croustilles, le chocolat et les boissons gazeuses sont interdits à l'école et en sortie éducative. Selon la politique alimentaire de la commission scolaire, l'école est autorisée à deux journées de dérogation qui sont ciblées par l'école en début d'année.

Si votre enfant fréquente le service de garde, merci de prévoir une **boîte à lunch pour le dîner** et un **sac à lunch pour la collation** de votre enfant.

Tempête : Si l'école ou encore le service de garde doit suspendre ses cours ou fermer ses portes, l'information sera disponible sur la capsule info-tempête de la commission scolaire sur leur page ainsi que par le biais de la page Facebook de l'école. Cette information est transmise le plus tôt possible le matin. Dans le cas où une fermeture survient pendant les heures de classe, le personnel quitte l'école après s'être assuré que chaque enfant soit en sécurité.

Prise de médication à l'école : L'administration d'une médication à l'école est une action exceptionnelle. Toute administration d'un médicament à l'école doit faire l'objet d'une acceptation de la direction d'école et un formulaire de consentement doit être signé. Veuillez prendre note qu'aucun membre du personnel ne sera autorisé à administrer une médication sans cette étape préalable. Vous devez vous adresser au secrétariat pour obtenir une copie du formulaire.

Objets de la maison : Les objets personnels sont interdits à l'école (baladeur, jeux électroniques, chaînes, cartes de toutes sortes, figurines, etc.), et ce, à moins d'une autorisation écrite de la part du titulaire ou de la responsable du service de garde. Les cordes à danser, les balles « Aki », les diabolos, les cerceaux et les ballons sont autorisés sur la cour. L'élève doit les laisser au vestiaire dans un sac. L'école ne se tient pas responsable des objets personnels volés, perdus ou brisés.

Transport scolaire : Le service de transport scolaire des élèves implique certaines règles de sécurité et de civisme qui sont résumées dans un dépliant remis à tous les élèves au début de l'année scolaire.

Signalement d'une situation de violence ou d'intimidation : Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation, que votre enfant soit impliqué ou non, vous pouvez vous adresser à notre intervenant pivot contre la violence et l'intimidation ou à la direction d'école. Vous pouvez également le faire en écrivant à l'adresse suivante : ndscmoijagis@cschic-choqs.qc.ca. Le protocole contre l'intimidation et la violence à l'école vous sera remis en début d'année scolaire.

Application du code de vie : Tous gestes et échanges proscrits qu'ils soient commis à l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais du web / médias sociaux ou lors du transport scolaire, seront sanctionnés selon ce qui est prévu à notre protocole de gestion des comportements. Les conséquences éducatives appliquées seront, à titre d'exemple, une rencontre avec un intervenant, une réflexion, un geste de réparation en lien avec le geste posé, un temps d'arrêt pour observer les comportements positifs des autres élèves, une reprise du temps perdu, un contrat comportemental, un appel ou une rencontre des parents.

Comportements majeurs : Lors d'un comportement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction d'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient également compte de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de son intérêt. Les comportements jugés graves sont la fugue, le plagiat ainsi que tous les comportements illégaux tels que le vandalisme, la bataille, infliger une blessure intentionnellement, frapper pour blesser, l'intimidation (harcèlement répétitif) ou toutes autres situations jugées inacceptables.

Captation vidéo / photo et utilisation des médias sociaux : Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), la vidéo, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire. De plus, il est défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire.

Usage du tabac : L'usage du tabac (incluant la cigarette électronique) est interdit en tout temps dans les établissements et sur les terrains de la Commission scolaire.